AUDIAL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Stéphane BAVOIS
Nathalie BOUILLY MONTES
Cyril DESCHELLETTE
Eric DUCASSE
Esmeralda GONZALEZ
Jean-Claude MARCHÉ
Véronique MASANTE
Sylvaine MOUTON
Gilbert ORUEZABAL
Frédéric QUENNEPOIX
Xavier RONDEAU

ADSI - TECHNOWEST
(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Parc Marbotin
44, Avenue de Belfort
33700 - MERIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023 - 33702 Mérignac
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mle@audial.fr
http://www.audial.fr

ADSI - TECHNOWEST
(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège social : Parc Marbotin - 44, Avenue de Belfort - 33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **ADSI - TECHNOWEST** », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

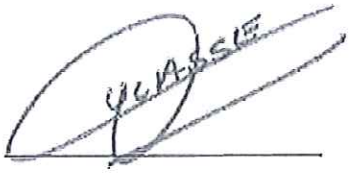
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 10 Juin 2011

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL Expertise & Conseil
représenté par Eric DUCASSE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 745	4 547	199	273
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	57 999	49 444	8 555	10 010
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	183		183	183
Prêts				
Autres immobilisations financières	75		75	4 247
ACTIF IMMOBILISE	**63 002**	**53 990**	**9 012**	**14 713**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	617 234		617 234	492 468
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	471 195		471 195	425 991
Charges constatées d'avance	4 388		4 388	1 140
ACTIF CIRCULANT	**1 092 817**		**1 092 817**	**919 600**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**1 155 820**	**53 990**	**1 101 829**	**934 313**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	36 193	36 193
Report à nouveau	2 250	188
RESULTAT DE L'EXERCICE	620	2 062
Subventions d'investissement		230
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	39 063	38 674
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	9 011	8 215
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 011	8 215
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	*15*	*15*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	15	15
Emprunts et dettes financières diverses	5 563	5 563
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	550 294	390 755
Dettes fiscales et sociales	490 883	484 091
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 000	7 000
DETTES	1 053 755	887 424
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 101 829	934 313

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	937 899	879 666
Reprises et Transferts de charge	73 305	82 472
Cotisations		
Autres produits	17 230	32 333
Produits d'exploitation	**1 028 434**	**994 471**
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	99 306	126 113
Impôts et taxes	13 760	14 065
Salaires et Traitements	213 535	189 988
Charges sociales	72 686	62 489
Amortissements et provisions	5 642	8 259
Autres charges	622 481	591 970
Charges d'exploitation	**1 027 409**	**992 884**
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 025	1 587
Opérations faites en commun		
Produits financiers	4	886
Charges financières		410
Résultat financier	**4**	**476**
RESULTAT COURANT	1 028	2 062
Produits exceptionnels	1 123	
Charges exceptionnelles	1 531	
Résultat exceptionnel	**-409**	
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	**620**	**2 062**
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 000	
Dons en nature		
Total des produits	**14 000**	
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	14 000	
Personnel bénévole		
Total des charges	**14 000**	

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :
PLIE ESPACE TECHNOWEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 1 101 829 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 620 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/06/2011 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur (Règlement CRC 99-01).
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 5 ans
* Matériel informatique et logiciel: 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le résultat excédentaire reflète une juste gestion des subventions des communes permettant à l'association d'autofinancer ses investissements (renouvellement du parc informatique, agencement des locaux, ...).

Dans le cadre des Fonds Sociaux Européens, l'association PLIE TECHNOWEST a signé le 25 avril 2008 une convention avec l'Etat couvrant la période du 1/01/2008 au 31/12/2010.

Subvention globale 2008-2010 : 1.518.734 € (Axe 3 : 1.454.247 € et Axe 5 : 64 487 €)

Année 2008 : 502.849 € (Axe 3 : 484.749 € et Axe 5 : 18 100 €)
Année 2009 : 502.849 € (Axe 3 : 484.749 € et Axe 5 : 18.100 €)
Année 2010 : 513.036 € (Axe 3 : 484.749 € et Axe 5 : 28.287 €)

Le terme de l'opération "assistance technique " - axe 5 - a été reporté au 30/09/2011 afin de tenir compte des travaux nécessaires sur 2011 pour clôturer la subvention globale. Une enveloppe budgétaire complémentaire de F.S.E. a été allouée à hauteur de 10 037 €.

Au 31/12/2010, l'association a perçu Un avance totale de 30 % de la subvention globale. Cette avance est imputable in fine et a donc été comptabilisée en totalité, soit pour 452 564 €, en "Etat - avance sur subvention". En contrepartie, la totalité de la subvention acquise au titre de 2009, soit 558 025 €, a été comptabilisée en "Etat - subvention à recevoir".

Autres éléments significatifs

L'état a imposé de réduire le nombre d'organismes intermédiaires PLIE en demandant une démarche de mutualisation des moyens de gestion du FSE.

L'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 détermine les modalités de cette démarche en préconisant le regroupement de PLIE autour de structure "pivot" ayant la qualité d'Organismes Intermédiaires. Chaque structure "pivot" assure les tâches de gestion du FSE, de suivi et de contrôle pour l'ensemble des membres du regroupement et pour son propre compte.

Dans ce contexte et conformément à l'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 et au règlement CE n° 1083/2006 du 11 juillet 2006, la plateforme de Gestion des Fonds Européens Interplie a été créée fin 2010 et mutualise la gestion du FSE du PLIE Espace Technowest, du PLIE du Haut Périgord, PLIE les Portes du Sud et du PLIE les Sources.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 745			4 745
Immobilisations incorporelles	**4 745**			**4 745**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 390			3 390
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 292	3 317		54 609
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**54 682**	**3 317**		**57 999**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	183			183
- Prêts et autres immobilisations financières	4 247		4 172	75
Immobilisations financières	**4 430**		**4 172**	**258**
ACTIF IMMOBILISE	**63 857**	**3 317**	**4 172**	**63 002**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 473	74		4 547
Immobilisations incorporelles	**4 473**	**74**		**4 547**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 390			3 390
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 282	4 772		46 054
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**44 672**	**4 772**		**49 444**
ACTIF IMMOBILISE	**49 144**	**4 846**		**53 990**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 621 698 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	75		75
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	617 234	617 234	
Charges constatées d'avance	4 388	4 388	
Total	**621 698**	**621 622**	**75**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	1 599
Total	**1 599**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	36 193			36 193
Report à Nouveau	188	2 062		2 250
Résultat de l'exercice	2 062		1 443	620
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	230		230	
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	**38 674**	**2 062**	**1 673**	**39 063**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :
Méthodes utilisées pour le calcul de la provision pour indemnités retraite :

Le code du travail, les conventions collectives ou autres accords négociés donnent l'obligation à tous les employeurs de verser une indemnité de départ à la retraite.
Sur le plan comptable, les règles recommandent de provisionner les sommes estimées au passif du bilan. Si cela n'est pas fait, il convient au minimum de donner l'information en annexe du bilan.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Départ volontaire du salarié à 62 ans
Taux d'actualisation 3,35 %
Variation annuelle des salaires 2,00 %
Taux de charges sociales 40,0 %
Méthode de calcul suivant la convention collective des organismes de formation
Table de mortalité issue des statistiques INSEE

La dette provisionnée au bilan au 31/12/2010 s'élève à 9 011 € et la dotation nette au titre de l'exercice 2010 est de 796 euros

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	8 215	796			9 011
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**8 215**	**796**			**9 011**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		796			
Financières					
Exceptionnelles					

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 053 755 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	15	15		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	5 563	5 563		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	550 294	550 294		
Dettes fiscales et sociales	490 883	490 883		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	7 000	7 000		
Total	**1 053 755**	**1 053 755**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	14 004
FOURNISSEURS FNP ACTIONS	497 009
INTERETS COURUS A PAYER	15
AUTRES CHARGES A PAYER	1 174
Total	**512 203**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 388		
Total	**4 388**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Subvention CUB action 2011	7 000		
Total	**7 000**		

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		3	3	3
Employés	2	3	5	5
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	**2**	**6**	**8**	**8**

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 388 heures.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués. Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération du salarié dirigeant de l'association.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de la commune de Mérignac 2008 - 2010	*11 300*
Caution solidaire de la commune de Saint Médart 2008 - 2010	*4 261*
Caution solidaire de la commune du Haillan 2008 - 2010	*1 256*
Caution solidaire de la commune de Bruges 2008 - 2010	*2 078*
Avals et cautions	18 895
Subvention FSE 2011 (cf. "Autres élements significatifs")	*10 037*
Autres engagements reçus	10 037
Legs nets à réaliser	
Total	28 932

Contributions volontaires

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 000	
Dons en nature		
Total	**14 000**	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	14 000	
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	**14 000**	

LA contribution volontaire en nature concerne la mise à disposition gratuite de locaux par la Ville de Mérignac.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Annexe contreparties 2010

ASSOCIATION PLIE ESPACE TECHNOWEST — **Exercice clos le : 31 décembre 2010**

CONTREPARTIES

Dans le cadre des actions menées par le P.L.I.E., le terme de « contrepartie » fait référence aux sommes mobilisées et engagées au titre des fonds publics nationaux dans le cadre du plan d'actions à l'initiative du P.L.I.E. et co-financées ou non par du F.S.E.

Ces contreparties sont dites éligibles au F.S.E. s'il existe un lien effectif, proportionnel et temporel avec la mise en œuvre des parcours d'insertion destinés aux personnes accompagnées par le PLIE. L'association peut alors en tenir compte dans sa demande de subvention auprès du F.S.E. de la façon suivante :

Sur l'axe 3, la participation de co-financements publics nationaux dans la maquette des programmations annuelles des actions du PLIE, dépenses directes et contreparties éligibles confondues, doit représenter au minimum 50 % pour pouvoir prétendre au financement du F.S.E.

Sur l'axe 5, la participation de co-financements publics nationaux dans la maquette des programmations annuelles des actions du PLIE, dépenses directes et contreparties éligibles confondues, doit représenter au minimum 30 % pour pouvoir prétendre au financement du F.S.E.

Au titre de l'exercice 2010, le montant des contreparties retenu dans la base éligible présentée au F.S.E. (axes 3 et 5 confondus) s'élève à 566.112 euros et se décompose comme suit :

ACTIONS (Axes 3 et 5)	COLL. LOC. Réalisé	COLL. TER. Réalisé	ETAT Réalisé	PRIVE Réalisé	TOTAL
Actions co-financées par le FSE avec contrepartie des partenaires					
Référent Mission Locale	11 423	-	1 488	-	12 911
Réféférent Le Haillan	-	-	2 842	-	2 842
Référent Le Bouscat	1 437	-	-	-	1 437
Chantier Insertion	35 042	17 290	106 045	24 081	182 458
PSC 1	-	1 620	-	-	1 620
Actions d'orientation	7 400	-	-	-	7 400
Randonnée urbaine	-	3 029	-	-	3 029
Manifestation RSE	-	5 000	-	-	5 000
Sous-total 1	**55 302**	**26 939**	**110 375**	**24 081**	**216 697**
Actions co-financées par le FSE portées par la SAG avec contrepartie					
Mobilisation des entreprises	12 219	14 881	7 277	-	34 377
Assistance technique	10 184	-	-	-	10 184
Structure SAG du PLIE	156 948	84 045	12 367	-	253 361
Sous-total 2	**179 351**	**98 926**	**19 645**	**-**	**297 922**
Actions mobilisées dans la programmation sans co-financement FSE avec contrepartie uniquement					
Postes CAE-CA	51 493	-	-	-	51 493
Sous-total 3	**51 493**	-		-	**51 493**
TOTAL CONTREPARTIES = 1+2+3	**286 147**	**125 865**	**130 020**	**24 081**	**566 112**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes